Union syndicale Solidaires SUD PTT

Bonneuil PFL

Le « TOP 50 » de la honte !

Juin 2017

■ Nous sommes tombés sur un document interne qui en dit long sur les méthodes qui sont pratiquées à Bonneuil PFL ■ Ce document concerne les arrêts de travail pour maladie de l'ensemble des agents du site ■ Il classe de 1 à 50 dans un ordre décroissant les agents ayant eu le plus de jours d'arrêt, dans un onglet appelé « TOP 50 » ■ Proprement scandaleux !

Un fichier qui en dit long !

Le document que nous nous sommes procuré donne un aperçu des méthodes de management employées sur le site. Ce fichier, sous forme de tableau Excel, répertorie tous les agents du site (nom, prénom, brigade, cadre référent) et pointe le nombre de journées d'arrêt de travail pour chacun-e. Jusque là, ça ne pose pas trop de problème ! Il est, semble t-il, normal qu'une direction puisse avoir une vision du nombre d'arrêts maladie dans un centre donné, ne serait-ce que pour établir un bilan social de fin d'année ou pour savoir quand mettre à ½ traitement un fonctionnaire lorsqu'il a dépassé les 90 jours d'arrêt maladie sur une année civile. Là où ça se corse, c'est lorsque la direction établit un classement.

Le TOP 50

En effet, lorsque l'on clique sur le dernier onglet de ce fichier Excel, on voit apparaître un document appelé « TOP 50 des arrêts maladie ». Dans ce tableau, sont classés, de 1 à 50 et dans un ordre décroissant, les agents qui ont le plus d'arrêt maladie (arrêts de travail, accidents de travail et maladie professionnelle confondus). Ce classement est effectué depuis l'ouverture du site. Dans le classement 2016, il y a même une personne qui figure en 16ème position avec 119 jours d'arrêt maladie et qui est aujourd'hui décédée ! On se demande bien à quoi sert un tel classement ! Mais surtout qui a donné l'ordre de l'établir ? Et dans quel but ?

SUD saisit la CNIL et l'ordre des médecins

Face à ce fichier proprement scandaleux qui stigmatise une bonne partie du personnel, SUD a décidé d'agir. Tout d'abord en saisissant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour « *constitution illicite d'un fichier dont on ne connaît pas la finalité* » avec copie à l'ordre national des médecins sur son caractère discriminatoire et à l'inspection du travail. Dans ce courrier, nous demandons une intervention rapide afin que ce fichier soit purement et simplement détruit. Nous interpellons également le directeur de la DRLOI ainsi que la DRH sur cette affaire et demandons qu'une enquête soit diligentée et que des mesures soient prises, le cas échéant, contre la personne qui a donné l'ordre de créer un tel fichier.

Ça commence à faire beaucoup !

A peine plus d'un an après l'ouverture de BONNEUIL PFL, les dossiers s'accumulent, sans que la DRLOI ne s'inquiète plus que ça. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir dénoncé à plusieurs reprises, et encore dernièrement, le malaise social qui s'est installé durablement sur le site. Et ce n'est pas avec cette nouvelle affaire que les choses vont s'arranger ! Pour ce qui est de SUD, nous serons toujours auprès des agents, à défendre mordicus leurs conditions de travail et de vie, mais aussi leur dignité !